

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-490237

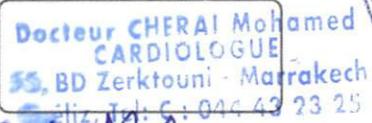
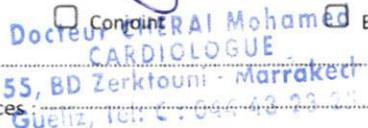
65305

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : MH2 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : BANQOUR TOURIYA
 Date de naissance : 26/10/1949
 Adresse : 169 KSOUR KENE 2 MASSARA N°163
DE ALBAHACH
 Tél. : 0666593575 096764031 Total des frais engagés : 531,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
 Date de consultation : 23/3/22
 Nom et prénom du malade : Banqour Touriya Age : 72/10/49
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : ALD 
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DE ALBAHACH Le : 23 / 3 / 2022
 Signature de l'adhérent(e) : Touriya

ACCUEIL
1 Mars 2021

Cabinet de Consultations et d'Explorations Cardiaques

Docteur CHERAI Mohamed

Cardiologue

Diplômé de la Faculté

de Médecine d'Amiens (France)

Diplômé en Stimulation Cardiaque

Ex-Médecin Attaché au CHU d'Amiens

الدكتور الشرعي محمد

اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين

و التحريك الآلي للقلب

خريج كلية الطب بأميان (فرنسا)

طبيب ملحق سابقا بمستشفيات أميان (فرنسا)

Marrakech, le 23/3/22 في مراكش،

Banque Targia

394,50



(131,50x3)

Amber 5

1/2

136,60



Amber 80

1/2

531,10

3/22

PHARMACIE CENTRALE
ICE 0016064620008
Docteur CHERAI Mohamed
CARDIOLOGUE
Sté. Pharmacie Centrale SARL AU
166, Bd. Mohammed V - Marrakech
Tél.: 05 24 43 01 58
55, Bd Zerktouni - Marrakech
Tél.: 05 24 43 23 25

55، شارع الزرقتوني، مدخل س. الطابق الأول على اليسار (فوق تأمينات بلكاهية) جليز - مراكش
55, Bd. Zerktouni, Entrée C. 1ère étage à Gauche (Au dessus des Assurances Belkahia) Guéliz- Marrakech

Tél. : (Cabinet) : 05 24 43 23 25 - GSM : 06 61 24 05 92

6118001030316
TAREG 80 mg ○
28 comprimés pelliculés
PPV : 131.50 DH

6118001030316
TAREG 80 mg ○
28 comprimés pelliculés
PPV : 131.50 DH

6118001030316
TAREG 80 mg ○
28 comprimés pelliculés
PPV : 131.50 DH

UT.AV 11 : 22 P.P.V. 136,60
LOT N° : 128331 436,60